

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

#### DELIBERATION N°2021.00311

# REGIME INDEMNITAIRE – FIXATION DES EMPLOIS ELIGIBLES AUX IHTS ET MESURES TEMPORAIRES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 62

## Membres titulaires présents :

M. Gilles Christiane ARTIGUES, BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET. Vincent BONY. M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, Christophe M. Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé Jean-Marc RIVAT. M. SARDAT, Nadia M. Jean-Paul Mme SEMACHE. M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

## Pouvoirs:

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET.

Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2021

VIA DOTELEC - IXBUS

20 DE-DEZ-DEZ-DEZIOUS-UZZZIOUS-U

# Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA, M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

# Secrétaire de Séance :

Mme Nora BERROUKECHE



#### **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

# REGIME INDEMNITAIRE - FIXATION DES EMPLOIS ELIGIBLES AUX IHTS ET MESURES TEMPORAIRES

En complément aux délibérations du 29 juillet 2008 et 12 septembre 2019 relatives aux modalités d'attribution des IHTS (personnel concerné, condition de réalisation, indemnisation, récupération), il est nécessaire de fixer par délibération la liste des emplois susceptibles de réaliser des heures supplémentaires au sein de Saint-Etienne Métropole. La liste des métiers concernés est annexée à la présente délibération.

Par ailleurs, il est proposé la mise en place de mesures temporaires relatives au régime indemnitaire, actuellement structuré par rapport au grade détenu par l'agent.

Conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un travail est conduit par la collectivité afin de mettre en place un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant actuellement pour les agents de Saint-Etienne Métropole.

En plaçant les fonctions exercées par les agents au cœur de ce futur dispositif, le RIFSEEP tend à leur valorisation, ainsi qu'à la reconnaissance des parcours professionnels et des acquis de l'expérience.

Dans l'attente de la mise en œuvre du RIFSEEP et afin de tenir compte de certaines missions, il est nécessaire de régulariser certaines indemnités.

Ces indemnités seront attribuées jusqu'à la mise en place du RIFSEEP, par arrêté individuel motivé.

A titre exceptionnel, et conformément à la jurisprudence, la présente délibération prendra effet de manière rétroactive.

## Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la liste des métiers éligibles au bénéfice des heures supplémentaires telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération et complétant les délibérations relatives aux IHTS des 29 juillet 2008 et 12 septembre 2019,
- <u>approuve la mise en œuvre des principes transitoires relatifs au régime indemnitaire.</u>

# Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU